

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire
relative à la création de la Zone d'Activité Economique GAILLETROUS III

PARTIE 1 B – ANNEXES AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE 1

Arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service interministériel d'animation
territoriale

Bureau de l'environnement

Arrêté n°41-2024-03-20-00007

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique nécessaire à l'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR
- pour délimiter le parcellaire dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de cette opération d'aménagement

LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret du président de la République du 13 juillet 2023 nommant en conseil des ministres M. Xavier PELLETIER aux fonctions de préfet de Loir-et-Cher ;

VU la délibération du 4 juillet 2023 par laquelle le conseil communautaire de BLOIS - AGGLOPOLYS a approuvé le dossier destiné à être soumis à l'enquête publique et a demandé à M. le préfet de déclarer l'utilité publique de l'opération ainsi que la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation ;

VU le dossier transmis au préfet de Loir-et-Cher par la communauté d'agglomération de BLOIS - AGGLOPOLYS en vue d'être soumis à l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet en question ;

VU la décision du 19 avril 2023 par laquelle l'autorité environnementale a exempté ce projet d'évaluation environnementale ;

VU le constat d'absence d'avis formulé par la Mission régionale d'autorité environnementale ;

VU la décision E24000021 / 45 du 20 février 2024 par laquelle le président du tribunal administratif d'ORLÉANS a désigné M. Roland LESSMEISTER en qualité de commissaire enquêteur ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

1 / 5

Préfecture de Loir-et-Cher – Place de la République – BP 40299 – 41006 BLOIS CEDEX
Tél. : 02 54 70 41.41 – <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> / pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er}

Une enquête publique unique est organisée du **29 avril 2024, à 9 heures au 17 mai 2024 inclus (clôture à 16h30)**. Elle portera sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR, au profit de la communauté d'agglomération de BLOIS-AGGLOPOLYS
- la délimitation des parcelles à acquérir et leur cessibilité

Les dossiers pourront être consultés en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR pendant la période comprise entre le **29 avril 2024** et le **17 mai 2024 inclus** aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@blois.fr – 02 54 56 51 61).

Article 2

Par décision du président du tribunal administratif d'ORLÉANS du 20 février 2024, Monsieur Roland LESSMEISTER, a été désigné commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Alain VAN KEYMEULEN, commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- le **lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures**
- le **vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)**

Article 3

Toutes observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR, qui les annexera au registre d'enquête. Elles pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr, en précisant dans l'objet « DUP GAILLETROUS ». Les contributions transmises par voie électronique seront également communiquées sans délai au commissaire enquêteur et à la mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR.

Article 4

Un exemplaire de chacun des dossiers d'enquête mentionnés plus haut ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles qui aura été ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et tenus à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher (<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/>)

2 / 5

Préfecture de Loir-et-Cher – Place de la République – BP 40299 – 41006 BLOIS CEDEX
Tél. : 02 54 70 41 41 – <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> / pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

Article 5

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du préfet de Loir-et-Cher, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le département de Loir-et-Cher.

Par ailleurs, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché à la mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR et éventuellement publié par tout autre procédé en usage dans cette commune. Les formalités d'affichage devront être justifiées par un certificat du maire.

Cet avis sera également publié sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher (<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/>).

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être lisibles des voies publiques, mesurer au moins 42 x 59,4 cm (format A2) et comporter le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.

Article 6

Notification individuelle du dépôt des dossiers en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR sera réalisée par l'expropriant sous pli recommandé avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique lorsque leur domicile est connu, d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui en fait afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article 7

Pour l'enquête préalable à la DUP

À l'expiration du délai fixé à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête unique et examinera les observations recueillies. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans les deux dossiers d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées relatives à la DUP, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

3 / 5

Préfecture de Loir-et-Cher – Place de la République – BP 40299 – 41006 BLOIS CEDEX
Tél. 02 54 70 41 41 – <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> / pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

Il transmettra au préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il adressera simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au président du tribunal administratif d'ORLÉANS.

Si dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté au préfet une demande motivée de report de ce délai (article L. 123-15), il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 123-15.

Toute personne pourra prendre connaissance du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR et en préfecture de Loir-et-cher (Bureau de l'environnement - Place de la République à BLOIS), pendant une durée d'un an compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr>).

Article 8

Pour l'enquête parcellaire

À l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1er, le registre d'enquête parcellaire sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci examinera les observations consignées et annexées au registre et entendra toute personne susceptible de l'éclairer.

Le commissaire-enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés, dressera procès-verbal de l'opération et adressera au préfet de Loir-et-Cher, dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, les dossiers accompagnés de ses conclusions spécifiques à l'enquête parcellaire.

Article 9

Si le commissaire enquêteur propose, en accord avec l'expropriant, un changement de délimitation et que celle-ci rend nécessaire l'expropriation de nouvelles surfaces de terrains bâties ou non bâties, avertissement en sera donné collectivement et individuellement, dans les conditions fixées aux articles R. 131-5 et R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aux propriétaires qui sont tenus de se conformer aux dispositions de l'article R. 131-7 du même code.

Pendant un délai de huit jours à dater de cet avertissement, le procès-verbal et le dossier seront à nouveau déposés en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR. Les intéressés pourront formuler leurs observations selon les modalités prévues à l'article R. 131-8 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

À l'expiration de ce délai, le commissaire enquêteur fera connaître à nouveau, dans un délai de huit jours maximum, ses conclusions et transmettra le dossier au préfet conformément aux dispositions de l'article R. 131-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 10

Dès réception des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, le préfet en adresse copie au maire de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR. Ces documents seront tenus sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Pendant la même durée, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/>).

Article 11

Toute personne physique ou morale peut demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur et de son rapport. Les demandes de communication de ces conclusions doivent être adressées au préfet du département dans lequel se trouvent les communes où l'enquête a été ouverte. Celui-ci peut inviter le demandeur à prendre connaissance de ces conclusions en mairie dans laquelle une copie de ce document aura été déposée, soit lui en adresser une copie, soit assurer la publication desdites conclusions en vue de leur diffusion aux demandeurs.

Article 12

Le présent arrêté sera transmis :

- au président de la communauté d'agglomération de BLOIS - AGGLOPOLYS
- au maire de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR
- au président du tribunal administratif d'ORLÉANS
- au directeur départemental des finances publiques
- au directeur départemental des territoires

Il sera en outre :

- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture
- publié sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher.

Article 13

Le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, le président de la communauté d'agglomération de BLOIS – AGGLOPOLYS, le maire de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blois, le **20 MARS 2024**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Faustin GADEN

5 / 5

Préfecture de Loir-et-Cher – Place de la République – BP 40299 – 41006 BLOIS CEDEX
Tél : 02 54 70 41 41 – <http://www.loir-et-cher.gouv.fr> / pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

ANNEXE 2

Avis d'Enquête Publique



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR sera ouverte en mairie de cette commune, du **lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30**. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR :

- le **lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures**
- le **vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)**

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP GAILLETROUS ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@blois.fr – 02 54 56 51 61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications »- « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

ANNEXE 3

Copie d'écran de la mise en ligne de l'Avis au public

 Les services de l'État en
Loir-et-Cher

[Nous contacter](#) [Paramètres d'affichage](#)

Rechercher 

Actualité ▾ Actions de l'État ▾ Services de l'État ▾ Publications ▾ Démarches ▾

[Accueil](#) > [Publications](#) > [Publications légales](#) > [Enquêtes publiques](#) > LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR: aménagement de la zone d'activités "Les Gailletrous III"

Mis à jour le 12/04/2024

A la demande du président de la communauté d'agglomération de BLOIS-AGGLOPOLYS et au regard des dossiers communiqués à l'appui de sa demande, le préfet de Loir-et-Cher organise une enquête publique unique :

- préalable à la déclaration d'utilité publique nécessaire à l'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR
- pour délimiter le parcellaire dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de cette opération d'aménagement

[Télécharger Lettre du président d'AGGLOPOLYS](#) ↓
PDF - 0,29 Mb - 10/04/2024

1- Organisation de l'enquête publique, arrêté préfectoral et avis

[Télécharger 1-Arrêté EP DUP LES GAILLETROUS III](#) ↓
PDF - 0,31 Mb - 10/04/2024

[Télécharger 2-Avis EP DUP LES GAILLETROUS III](#) ↓
PDF - 0,05 Mb - 10/04/2024

Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire relative à la création de la Zone d'Activité Economique GAILLETROUS III

Enquête ouverte du Lundi 29 Avril 2024 à 9h00 au Vendredi 17 Mai 2024 à 16h30, par Arrêté n°41-2024-03-20-00007 du 20/03/24 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision n°E24000021/45 du 20/02/24 de M. Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans

FASCICULE 1 - PARTIE 1 B - ANNEXES AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ANNEXE 4

Ensemble des documents attestant des parutions légales Parution 1 NR 41 du 11 04 2024



Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Téléphone : 02 47 60 62 70
Mail : legales@nr-communication.fr

ATTESTATION DE PARUTION



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Cette annonce 0000053034-1 est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage, au sein de :

Support : LA NOUVELLE REPUBLIQUE
Édition : Loir et Cher
Département : Loir-et-cher
Date de parution : 11/04/2024

Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR sera ouverte en mairie de cette commune, du lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR :

- le lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP GAILLETROUS ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@blois.fr – 02 54 56 51 61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Fait à Tours, le 05/04/2024

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN



Vérifier la validité de l'attestation avec votre code :

Votre code de vérification : a4jfgtb4

Cliquez ici : <https://digitalisation.actulegales.fr/#/a4jfgtb4>

Pro-légales / NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet la validation des éléments relatifs au contenu de l'annonce, mais n'en garantit pas sa composition.



Pro-légales - NR Communication - Groupe la Nouvelle République
Tél : 02 47 60 62 70 - 26 Rue Alfred de Musset - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 01
SA au capital de 190000 € - RC Tours B4114679423 - Siret 41467942300205
TVA intracommunautaire FR 89 414 679 423

LE CONTROIS-EN-SOLOGNE
L'intrusion au collège
sème un vent de panique

PAGE 4

ISOLATION
RENOUVELLEMENT GLOBAL
RAVALEMENT

FAÇADE
 Rénovation, isolation, peinture

Saint-Denis-de-Poitteville - 02 54 58 02 12
 www.façade.fr - contact@façade.fr

la Nouvelle République 1,50 €

Jeudi 11 avril 2024
 Loir-et-Cher

Notre vidéo...
Agglopolys: front commun contre le frelon asiatique

sur la page 19

Tour du Loir-et-Cher: échappée gagnante

PAGE 26

BLOIS
 Un nouvel escape game immersif

PAGE 9

CHAMBORD
 Refonte en vue de l'accueil du public

PAGE 3

ROMORANTIN
 Entretien son étang est nécessaire

PAGE 19



Changer de maison SANS DEMENAGER

OFFRE TVA OFFERTE
 jusqu'au 30 mai 2024
 sur présentation de ce coupon
 sur un montant de 2000 € minimum
 (hors taxes)

ENDUIT DECO CENTRE
 55, rue de la Fédération
 41500 Saint-Denis-le-Ferrière
 02 54 43 58 25 - www.decocentre.fr

DECOPPIERIE
 100, rue de la République
 41000 Blois
 02 54 43 58 25 - www.decochere.fr

3 27532 000 1 50 € 48

La Nouvelle République
 Jeudi 11 avril 2024

les annonces

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR sera ouverte en mairie de cette commune, du **lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30**. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » - « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR :

- le **lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures**
- le **vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)**

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-lcpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP GAILLETROUS ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » - « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@blois.fr - 02 54 56 51 61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher - Bureau de l'environnement - Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications » - « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Publications d'Annonces
Officielles & Légales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire
 Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher
 Tel : 02 47 60 62 10

Indre
 Tel : 02 47 60 62 79

Vienne
 Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
 Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
aof@ni-communication.fr



Parution 2 REN 41 du 12 04 2024



Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Téléphone : 02 47 60 62 70
Mail : legales@nr-communication.fr

ATTESTATION DE PARUTION



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR sera ouverte en mairie de cette commune, du **lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30**. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR :

- le **lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures**
- le **vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)**

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP GAILLETROUS ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@bicois.fr – 02 54 56 51 61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Cette annonce 0000053036-1 est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage, au sein de :

Support : LA RENAISSANCE DU LOIR ET CHER
Édition : Loir et Cher
Département : Loir-et-cher
Date de parution : 12/04/2024

Fait à Tours, le 05/04/2024

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN



Vérifier la validité de l'attestation avec votre code :

Votre code de vérification : aeR2Pj6MI

Cliquez ici :

<https://digeitalisation.actulegales.fr/#/aeR2Pj6MI>

Pro-légales / NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet la validation des éléments relatifs au contenu de l'annonce, mais n'en garantit pas sa composition.

NR
communication
Solutions médias - Pub - Events

Pro-légales - NR Communication - Groupe la Nouvelle République
Tél : 02 47 60 62 70 - 26 Rue Alfred de Musset - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 01
SA au capital de 190000 € - RC Tours B4114679423 - Siret 41467942300205
TVA intracommunautaire FR 89 414 679 423

Cyclisme

Le Tour du Loir-et-Cher passionne la foule



Handicap
Un dispositif inédit à Blois pour les enfants

Environnement
Préserver et valoriser les forêts du Loir-et-Cher

Château de Blois
Exposition et escape game au menu de l'été

Romorantin
L'automobile, le Musée Matra l'alme à l'italienne

Jeu-concours

Rempportez votre magazine !

En vue de la sortie à partir du 24 avril de notre magazine, une série de concours est organisée pour gagner les premiers exemplaires.

Télévision

Stéphane Bern en tournage à Saint-Dyé

L'émission de France 3 Le Village préféré des Français, animée par Stéphane Bern, revient pour une 12^e saison. C'est Saint-Dyé-sur-Loire qui représentera la région Centre-Val de Loire. Le tournage a eu lieu ce lundi 8 avril.

Coup de projecteur

LES MALVENUS



41 Annonces légales et ju

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9410396

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE



Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités « **Les Gailletrous III** » à **LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR** sera ouverte en mairie de cette commune, du lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR :

- le lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP GAILLETROUS ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@blois.fr – 02 54 56 51 61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Des



Quelles
les cau
reflux
tro-œs
gien ?

La sensat
tées acide
est provoq



Parution 3 NR 41 du 02 05 2024



Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Téléphone : 02 47 60 62 70
Mail : legales@nr-communication.fr

ATTESTATION DE PARUTION



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR sera ouverte en mairie de cette commune, du **lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30**. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR :

- le **lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures**
- le **vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)**

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP GAILLETROUS ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@bicois.fr – 02 54 56 51 61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Cette annonce 0000053038-1 est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage, au sein de :

Support : LA NOUVELLE REPUBLIQUE
Édition : Loir et Cher
Département : Loir-et-cher
Date de parution : 02/05/2024

Fait à Tours, le 05/04/2024

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN



Vérifier la validité de l'attestation avec votre code :

Votre code de vérification : aeR2Pp2wB

Cliquez ici : <https://djsdigitalisation.actulegales.fr/#/aeR2Pp2wB>

Pro-légales / NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet la validation des éléments relatifs au contenu de l'annonce, mais n'en garantit pas sa composition.

NR
communication
Solutions médias - Pub - Events

Pro-légales - NR Communication - Groupe la Nouvelle République
Tél : 02 47 60 62 70 - 26 Rue Alfred de Musset - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 01
SA au capital de 190000 € - RC Tours B4114679423 - Siret 41467942300205
TVA intracommunautaire FR 89 414 679 423



Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR sera ouverte en mairie de cette commune, **du lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30**. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » - « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR :

- le **lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures**
- le **vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)**

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP GAILLETROUS ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » - « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@blois.fr - 02 54 56 51 61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher - Bureau de l'environnement - Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications » - « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

D
Té
o
aof@

Pour p
une

www.



Parution 4 REN 41 du 03 05 2024



Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Téléphone : 02 47 60 62 70
Mail : legales@nr-communication.fr

ATTESTATION DE PARUTION



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR sera ouverte en mairie de cette commune, du lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR :

- le lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-loire@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP GAILLETROUS ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@blois.fr – 02 54 56 51 61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Cette annonce 0000053040-1 est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage, au sein de :

Support : LA RENAISSANCE DU LOIR ET CHER
Édition : Loir et Cher
Département : Loir-et-cher
Date de parution : 03/05/2024

Fait à Tours, le 05/04/2024

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN



Vérifier la validité de l'attestation avec votre code :

Votre code de vérification : a4jfiLdY

Cliquez ici :

<https://dijetatisation.actulegales.fr/#/a4jfiLdY>

Pro-légales / NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet la validation des éléments relatifs au contenu de l'annonce, mais n'en garantit pas sa composition.



Pro-légales - NR Communication - Groupe la Nouvelle République
Tél : 02 47 60 62 70 - 26 Rue Alfred de Musset - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 01
SA au capital de 190000 € - RC Tours B4114679423 - Siret 41467942300205
TVA intracommunautaire FR 89 414 679 423

Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire relative à la création de la Zone d'Activité Economique GAILLETROUS III

Enquête ouverte du Lundi 29 Avril 2024 à 9h00 au Vendredi 17 Mai 2024 à 16h30, par Arrêté n°41-2024-03-20-00007 du 20/03/24 de M. Faustin GADEN Secrétaire Général, par délégation de M. Xavier PELLETIER Préfet de Loir et Cher.

Commissaire Enquêteur Roland LESSMEISTER

par Décision n°E24000021/45 du 20/02/24 de M. Denis LACASSAGNE Président Délégué du Tribunal Administratif d'Orléans

FASCICULE 1 - PARTIE 1 B - ANNEXES AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dégâts de sangliers

Les chasseurs plus que jamais mobilisés



Fractions autopsiques
Une série pour réveiller les consciences

Saint-Laurent-Neau
Archéologie pour tous présente la Préhistoire

Blois
Le handball comme facteur d'intégration sociale

Guitares pétales
3^e édition du festival au Clos du Tilleul

MARDI 14 MAI 2024

TOUTES FONDÉTIES (3H)

Téléchargez GRATUITEMENT VOTRE BILLET ICI

PROGRAMME

- 10H00 - 11H00 : MESSIAH (L. BEETHOVEN)
- 11H00 - 12H00 : LA TRAVIATA (G. VERDI)
- 12H00 - 13H00 : LES FOLLES PAROLIERES (M. STRAVINSKI)

ARTISTES

- LAURENT PASTEUR (dir.)
- LAURENT PASTEUR (dir.)
- LAURENT PASTEUR (dir.)

LIENS

- www.fondeties.com
- www.lesfollesparolieres.com

siège social : Le Moulin de la Roncée
41800 Ternay
538 567 653 RCS BLOIS

L'AGE date du 05/04/2024 a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société mettant fin aux fonctions du gérant. Liquidateur : Mr Olivier GOLIBRODSKI dt Le Moulin de la Roncée - 41800 Ternay. Le siège de liquidation est au siège social. Mention au RCS de BLOIS

succession a été déposée au greffe de Blois et en l'étude. Ils sont à rélier au RG 22/2676 du 17 novembre 2022 sous le numéro 00416022/000129.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze jours de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

**Pour insertion,
Le notaire.**

restius de te
- Des
niques. Les
sont aussi le
de pathogène
cation à leur
le magasin,

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9410395

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités «Les Gaillietrous III» à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR sera ouverte en mairie de cette commune, **du lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30**. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace «Publications» - «Enquêtes publiques».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR :

- le **lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures**
- le **vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)**

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-loipe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet «DUP GAILLETROUS». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace «Publications» - «Enquêtes publiques».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie BAVOY (Sylvie.BAVOY@blois.fr - 02.54.56.51.61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher - Bureau de l'environnement - Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace «Publications» - «Enquêtes publiques».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.



Evgeny Atan

ANNEXE 5

Copie du courrier expédié aux propriétaires, justificatifs d'expédition et de réception

Modèle de lettre envoyée aux propriétaires et indivisaires des parcelles privées non acquises par la Collectivité :



Agglopolys
Communauté
d'Agglomération
de Blois

Blois, le

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par arrêté n°41-2024-03-20-00007, du 20 mars 2024, Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, qui portera sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au profit de la Communauté d'agglomération de BLOIS-AGGLOPOLYS,
- la délimitation des parcelles à acquérir et leur cessibilité.

Cette enquête vous concerne du fait que vous êtes propriétaire des parcelles cadastrées C 141 et C 155 situées lieudit Les Nozillettes 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, concernées par le projet.

Cette enquête se déroulera **du 29 avril 2024, à 9 h au 17 mai 2024 inclus (clôture 16 h 30), à la mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR – place Etienne Régnier 41261 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR.**

Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné comme commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Alain VAN KEYMEULEN, commissaire enquêteur suppléant.

Les dossiers pourront être consultés en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, pendant la période comprise entre le **29 avril 2024 et le 17 mai 2024 inclus**, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme RAVOY Sylvie (sylvie.ravoy@blois.fr – 02 54 56 51 61).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, pour recevoir les observations aux jours et heures suivantes :

- . le **lundi 29 avril 2024 de 9 h à 12 h,**
- . le **vendredi 17 mai 2024, de 13 h 30 à 16 h 30 (clôture de l'enquête).**

.....

Stel d'Agglomération
rue Honoré de Balzac
000 BLOIS

contact :
ravoy Sylvie
service UOPF
tél. : 02 54 56 51 60
mail : sylvie.ravoy@blois.fr
fax : sr_Maarch/2024D/1396
SAR n° 1A 195 875 0686 9

www.agglopolys.fr



Vous pourrez consigner, si vous le désirez, vos observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, qui les annexera au registre d'enquête, ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr, en précisant dans l'objet « DUP GAILLETROUS ».

La présente notification est faite notamment en vue de l'application de l'article R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

Article R.131-6 :

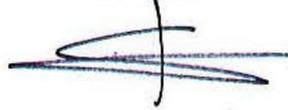
« Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural. ».

Si vous n'êtes pas propriétaire réel, il est indispensable que vous m'en avisiez et que vous me fassiez connaître tous renseignements sur l'identité du propriétaire réel.

Je vous prie de croire, r, en l'expression de mes salutations distinguées.

Isabelle SOIRAT



Vice-Présidente en charge de la relation avec les entreprises, et de la stratégie économique

P.J arrêté n°41-2024-03-20-00007 du 20 mars 2024

www.agglopolys.fr

Copies des justificatifs postaux (expédition recommandée – réception par le destinataire) :

Monsieur DAUDIN Jacques et Madame DAUDIN Annie née PEGUET, tous les deux, propriétaires en indivision des 2 parcelles C-141 et C-155.

DESTINATAIRE
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

Nombre de travail : 1A 195 875 0666 9

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire (précisez Prénom et NOM si mandataire)
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature :
 (précisez Prénom et NOM si mandataire)
 Signature facteur *

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

EXPÉDITEUR

Référence client :
 D011 - Service UOPF

EXPÉDITEUR
 M. 34 rue de la Villette
 Libelle de la voie
 41000 Blois
 Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

En provenance de :

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 LA POSTE
 Numéro de l'AR : AR 1A 195 875 0666 9

Présenté / Avisé le : 1 / 04 / 2024
 Distribué le : 12 / 04 / 2024

Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature :
 (précisez Prénom et NOM si mandataire)
 Signature facteur *

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

Remvoyer à **FRAB**

D011 - Service UOPF
 34 rue de la Villette
 41000 Blois

Monsieur MICHEL Georges et Madame MICHEL Claudette née LIDOREAU, tous les deux, propriétaires en indivision de la parcelle C-144.

DESTINATAIRE
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

Nombre de travail : 1A 195 875 0666 2

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire (précisez Prénom et NOM si mandataire)
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature :
 (précisez Prénom et NOM si mandataire)
 Signature facteur *

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

EXPÉDITEUR

Référence client :
 D011 - Service UOPF

EXPÉDITEUR
 M. 34 rue de la Villette
 Libelle de la voie
 41000 Blois
 Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

En provenance de :

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 LA POSTE
 Numéro de l'AR : AR 1A 195 875 0666 2

Présenté / Avisé le : 1 / 04 / 2024
 Distribué le : 12 / 04 / 2024

Je soussigné(e) déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature :
 (précisez Prénom et NOM si mandataire)
 Signature facteur *

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

Remvoyer à **FRAB**

D011 - Service UOPF
 34 rue de la Villette
 41000 Blois

Madame DORION Clarisse, Monsieur DORION Dominique, Madame DORION Françoise, Madame DORION Catherine, Monsieur DORION François et Monsieur DORION Pierre, tous les six, propriétaires en indivision des 2 parcelles C-145 et C-151.

DORION Clarisse

LA POSTE DESTINATAIRE
 Madame DORION Clarisse

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de format : 1A 195 875 0667 6

EXPÉDITEUR
~~DeH - Service VOPF~~
 Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

EXPÉDITEUR
 N°: 34 rue de la Villette
 Libellé de la voie
 41000 Blois
 Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

* La facture est liée par sa signature aux données du destinataire ou de son mandataire à être vérifiées préalablement.

En provenance de:

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 LA POSTE
 Numéro de format : AR 1A 195 875 0667 6

FRAB

Revenir à

Présenté / Avisé le : 21/04/24
 Distribué le :
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :
 Signature facteur *

DORION Dominique

LA POSTE DESTINATAIRE
 Monsieur DORION Dominique

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de format : 1A 195 875 0669 0

EXPÉDITEUR
~~DeH - service VOPF~~
 Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

EXPÉDITEUR
 N°: 34 rue de la Villette
 Libellé de la voie
 41000 Blois
 Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

* La facture est liée par sa signature aux données du destinataire ou de son mandataire à être vérifiées préalablement.

En provenance de:

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 LA POSTE
 Numéro de format : AR 1A 195 875 0669 0

FRAB

Revenir à

Présenté / Avisé le : 21/04/24
 Distribué le :
 Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :
 Signature facteur *

DORION Françoise

Françoise DORION/60 Nuy Française

Numero de Fenel : 1A 195 875 0670 6

EXPÉDITEUR
DH - Service VOFF
Nom (Prénom et NOM) ou raison sociale

N° 34 rue de la V. Vette
Libellé de la voie

41000 Blois
Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
Consultez www.laposte.fr

Utilisateurs agréés de la Poste

ECOLC

Niveau de garantie (valeur au des) : R1 R2 R3

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

En provenance de :

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
Numero de FAR : AR 1A 195 875 0670 6

Remvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :
Distribué le :
Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :
Signature facteur :
Signature destinataire :
Signature facteur :

DORION Catherine

Françoise DORION Catherine

Numero de Fenel : 1A 195 875 0673 7

Reference client
DH - Service VOFF
Nom (Prénom et NOM) ou raison sociale

EXPÉDITEUR
N° 34 rue de la V. Vette
Libellé de la voie

41000 Blois
Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
Consultez www.laposte.fr

Utilisateurs agréés de la Poste

ECOLC

Niveau de garantie (valeur au des) : R1 R2 R3

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

En provenance de :

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
Numero de FAR : AR 1A 195 875 0673 7

LA POSTE 37668A 12-04-24. PR FRANCE

Remvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :
Distribué le :
Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :
Signature facteur :
Signature destinataire :
Signature facteur :